

1569

Mercredi 15 septembre 1971

Relations de la Suisse avec  
les Nations Unies.

Département politique. Proposition du 2 septembre 1971 (annexe).

Le Conseil fédéral

d é c i d e

de prendre acte, en l'approuvant, de la note du Département politique. Les conclusions du futur rapport du Conseil fédéral sont rédigées de la manière suivante:

1. Le Conseil fédéral confirme sa décision de 1969 de pratiquer une politique d'étroite collaboration et de rapprochement vers les Nations Unies. Il fait ressortir notamment que le but final recherché est bien l'adhésion de notre pays à l'ONU et il met l'accent sur les événements qui pourraient l'inciter à prendre une décision dans un avenir plus rapproché que prévu. Il est d'avis, comme jusqu'ici, que nos relations avec les Nations Unies doivent être fondées sur le principe de la neutralité permanente.
2. Le Conseil fédéral charge le Département politique de poursuivre les études des problèmes non résolus des relations de la Suisse avec les Nations Unies et l'invite à associer plus largement à ces études les différents milieux intéressés. Il annonce aussi son intention de créer une commission consultative analogue à celle de 1945 et qui comprenait des représentants de la politique, de l'économie, de la diplomatie et de la science.

Extrait du procès-verbal au:

- EPD 10 pour exécution
- JPD 3

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Sauvart*

o.713.01 - GT/PF/sa

Berne, le 2 septembre 1971

    N o t e   a u   C o n s e i l   F é d é r a lRelations de la Suisse  
avec les Nations Unies

1. Le rapport du Conseil fédéral du 16 juin 1969 sur les relations de la Suisse avec les Nations Unies prévoit entre autres mesures des rapports périodiques aux Chambres fédérales. Le Département politique prépare actuellement le premier de ces rapports qui traitera de la période 1969 - 1971 et il propose de le présenter aux Chambres à la session de décembre prochain. Il pense que ce premier rapport devra considérer, dans ses conclusions, la situation générale dans son ensemble et définir à nouveau notre politique à l'égard de l'ONU.

2. En 1969, le Conseil fédéral s'est déclaré favorable à une politique d'étroite collaboration et de rapprochement vers les Nations Unies. Il s'est toutefois abstenu de recommander l'adhésion à l'organisation pour deux raisons majeures bien déterminées:

- a) les doutes qui subsistent quant à l'incompatibilité du statut de neutralité avec les obligations de la Charte
- b) des motifs de politique intérieure, savoir, le peuple suisse est demeuré dans sa majorité plutôt sceptique envers les Nations Unies et, par conséquent, le risque quasi certain de résultat négatif d'une votation populaire.

- 2 -

Dans les conclusions de son rapport de 1969, le Conseil fédéral a cependant laissé entendre que dans notre époque actuelle de profondes transformations et "devant la tendance raisonnée et comme irrévocable vers une organisation mondiale de la communauté des peuples", il lui semblait que "les Nations Unies s'inscrivaient dans le tracé logique de l'histoire" et que nous nous acheminions à plus ou moins long terme vers une adhésion. En outre, il constatait non seulement la tendance des Etats de vouloir résoudre leurs problèmes en commun, mais aussi de concentrer cette coopération multilatérale au sein des Nations Unies. Il est évident que cette évolution comporte, pour la Suisse, le risque d'isolement qui augmente au fur et à mesure que l'ONU tend vers l'universalité. Cet isolement ne pourrait que rendre plus difficile la défense de nos intérêts et serait également préjudiciable à l'image de la Suisse dans le monde. En automne 1969, le Parlement et l'opinion publique suisse ont accueilli favorablement le rapport du Conseil fédéral.

3. L'évolution enregistrée ces deux dernières années a, dans l'ensemble, largement confirmé la justesse des conclusions de 1969. Au moment de dresser le nouveau bilan, le Département politique constate que la tendance encore en pointillé en 1969 s'est affirmée plus rapidement que les autorités le supposaient. Les Etats Unis ont récemment modifié leur attitude à l'égard de la République populaire de Chine. Ils ne s'opposent plus à l'entrée de celle-ci dans l'organisation et ont déjà annoncé un vote favorable à la prochaine Assemblée générale, tout en repoussant sans trop de conviction, semble-t-il, l'exclusion de la Chine de Formose. Il est donc concevable que la République populaire de Chine entrera aux Nations Unies cette année encore et probable qu'elle y entre au courant de l'année prochaine. D'autre part, la question des Etats divisés (Allemagne, Corée

- 3 -

et Vietnam) paraît entrer dans une phase décisive. Pour l'Allemagne, les négociations quadripartites sur Berlin viennent d'aboutir et l'adhésion de la République fédérale d'Allemagne et de la RDA à l'ONU se dessine à l'horizon. Les considérations concernant le risque d'isolement en face d'une organisation devenue universelle pèsent d'un poids plus grand maintenant que l'admission de la République populaire de Chine est à peu près certaine et que l'on s'achemine vers la solution du problème des Etats divisés. De plus, la concentration des activités internationales à l'ONU est confirmée par l'exemple de l'environnement. Une grande conférence est en effet prévue à ce sujet, en 1972, à Stockholm. Il apparaît douteux que les Etats non membres, dont la Suisse, y soient admis de plein droit. D'ores et déjà au demeurant, la codification et l'élaboration du droit international, domaine auquel la Suisse est viscéralement attachée, ont de plus en plus l'enceinte des Nations Unies pour théâtre, de sorte que le temps où la Suisse pouvait participer à des conférences diplomatiques ad hoc est en passe d'être révolu.

Par ailleurs, si le problème de l'incompatibilité du statut de neutralité avec la Charte n'a pas été résolu, force est de constater qu'aucun événement n'est venu infirmer la thèse des partisans de la compatibilité. Notre position apparaît donc plutôt renforcée.

Enfin, le Département politique a constaté une évolution de l'opinion publique suisse. Les sondages effectués par l'Institut suisse d'opinion publique, à Zurich, ont montré une augmentation de 7 % (de 38 à 45 %) des partisans de l'entrée de la Suisse à l'ONU, les adversaires demeurant sans changement (34 %) et les indécis 21 %. En outre, dans la presse suisse des articles beaucoup plus favorables aux Nations Unies sont parus depuis quelque temps et la question de notre adhésion est abordée plus positivement.

- 4 -

Compte tenu de ce qui précède, le Département politique propose de rédiger les conclusions du futur rapport du Conseil fédéral de la manière suivante:

1. Le Conseil fédéral confirme sa décision de 1969 de pratiquer une politique d'étroite collaboration et de rapprochement vers les Nations Unies. Il fait ressortir notamment que le but final recherché est bien l'adhésion de notre pays à l'ONU et il met l'accent sur les événements qui pourraient l'inciter à prendre une décision dans un avenir plus rapproché que prévu.
2. Le Conseil fédéral charge le Département politique de poursuivre les études des problèmes non résolus de l'adhésion de la Suisse aux Nations Unies et l'invite à associer plus largement à ces études les différents milieux intéressés. Il annonce aussi son intention de créer une commission consultative analogue à celle de 1945 et qui comprenait des représentants de la politique, de l'économie, de la diplomatie et de la science.

En conséquence, le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

que le Conseil fédéral prenne acte, en l'approuvant, de la présente note.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Extrait du procès-verbal:

au Département politique, en 10 exemplaires pour exécution.